

NOTICE OF TRIAL

(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.92(1))

Court File No.

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF
NEW BRUNSWICK
TRIAL DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

BETWEEN: _____ Plaintiff(s)

and

_____ Defendant(s)

NOTICE OF TRIAL

TO: _____
(name and address of person(s) to be served)

TAKE NOTICE THAT this action will be tried on
_____, _____, at _____,
(day) (month, date, year) (time)
at _____
(place)

and at such time and place the court will proceed to try this action and all questions that arise in or that are necessary to be tried to completely dispose of this action and to adjust the rights and liabilities of the persons appearing, or on whom this notice of trial has been served, and at the trial the court will take all accounts, make all inquiries, give all directions and do all things necessary to dispose of this action, and of all matters, questions and accounts arising in this action or at the trial, and to adjust the rights and liabilities of, and give all necessary relief to, all parties.

AND FURTHER TAKE NOTICE THAT, if you do not appear at the trial and prove your claim, if any, (or prove your defence to the action, if any) the proceedings may be taken in your absence and you may be deprived of all benefit of the proceedings and your rights may be disposed of in your absence.

AVIS DE PROCÈS

(Loi sur les recours dans le secteur de la construction,
L.N.-B. 2020, ch. 29, par. 92(1))

Numéro de dossier

COUR DU BANC DU ROI
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE PREMIÈRE INSTANCE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

ENTRE : _____, demandeur(s)

et

_____ défendeur(s)

AVIS DE PROCÈS

DESTINAIRE : _____
*(noms et adresses des personnes à qui
signification doit être faite)*

SACHEZ QUE le procès dans la présente affaire se
tiendra le _____
(jour) (quantième, mois, année)
à _____ au _____
(heure) (endroit)

à cette date et en ce lieu, la cour procédera à l’instruction de l’action et des questions que soulève celle-ci ou qu’il est nécessaire d’instruire afin de la régler et de procéder au redressement des droits et obligations des personnes qui comparaissent devant elle ou à qui l’avis de procès a été signifié et la cour examinera tous les comptes, fera toutes les enquêtes, donnera toutes les directives et fera toutes les choses nécessaires afin de régler l’action et tous les comptes, toutes les affaires et les questions soulevés au cours de l’action et elle procédera au redressement des droits et obligations de toutes les parties à l’action.

SACHEZ AUSSI QUE si vous ne comparez pas au procès ou ne pouvez faire la preuve de votre réclamation, le cas échéant, (ou faire la preuve de votre défense à l’action, le cas échéant), le procès se déroulera en votre absence et il est possible que vous perdiez tous les bénéfices de l’action et qu’il soit décidé de vos droits sans vous.

This is an action brought to enforce a lien under the *Construction Remedies Act* arising from an improvement made to the following land:

(description sufficient to identify the land)

All parties are required to be prepared to proceed with the trial, and to bring with them on the trial day all evidence and witnesses necessary to prove their respective claims or defences. If any person fails to do so, costs may be given against that party if it is necessary to adjourn the trial.

THIS NOTICE IS SERVED BY: _____

*(name, address and telephone number of Plaintiff's Solicitor
(or as may be))*

Date: _____

(signature)

NOTE: Section 94 of the *Construction Remedies Act* provides that a lienholder claiming a lien who did not commence the action to enforce the lien shall, within 20 days after being served with this notice of trial, file a statement in the court showing the grounds and particulars of the claim. Unless the court orders otherwise, a lienholder who fails to file such statement cannot enforce the lien.

2023, c.17, s.42

La présente action est intentée pour exercer un privilège en vertu de la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*, lequel privilège a pris naissance en raison d'une amélioration apportée au bien-fonds suivant :

(description du bien-fonds suffisante pour l'identifier)

Toutes les parties sont tenues d'être prêtes pour l'instruction du procès et d'apporter toutes les pièces à produire en preuve le jour du procès et d'y amener les témoins afin de prouver leurs réclamations ou leurs défenses. La personne qui n'est pas prête est passible de frais s'il s'avère nécessaire d'ajourner le procès.

LE PRÉSENT AVIS EST SIGNIFIÉ PAR : _____

*(nom, adresse et numéro de téléphone de l'avocat du plaignant
(ou selon le cas))*

Date : _____

(signature)

REMARQUE : L'article 94 de la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction* prévoit que le titulaire de privilège qui n'a pas introduit d'action pour l'exercer doit dans les 20 jours de la signification du présent avis de procès produire à la cour un exposé des motifs de sa revendication et des précisions sur celle-ci. Sauf ordonnance contraire de la cour, le titulaire de privilège qui ne produit pas son exposé ne peut exercer son privilège.

2023, ch. 17, art. 42